La forêt et les activités forestières en Midi-Pyrénées

Janvier 2010

SOMMAIRE

1. – La diversité de bois et forêts de Midi-Pyrénées 1
1.1 – Une forêt étendue sur plus de 27 % du territoire 1
1.2. - A qui appartient la forêt ? 2
1.2.1. Statut foncier forestier 2
1.2.2. Taille des propriétés forestières. 3
1.3. – A quoi ressemblent les forêts de Midi-Pyrénées ? 3
1.3.1. Des essences forestières diversifiées 3
1.3.2. Des types de peuplements variés 4
1.4. – Sept grandes régions forestières en Midi-Pyrénées 5

2. – La gestion forestière en Midi-Pyrénées 7
2.1. – Une gestion multifonctionnelle 7
2.2. – Quelques particularités de la gestion forestière 8
2.2.1. Qu'est-ce-que la sylviculture ? 8
2.2.2. Vision à long terme de la gestion forestière 9
2.2.3. Une gestion qui n'est pas sans risque 9
2.3. – La fonction de production en Midi-Pyrénées 9
2.3.1. Les divers produits du bois 9
2.3.2. La récolte régionale de bois 10
2.3.3. Rôle dans l'économie régionale 10
2.3.4. Les produits autres que le bois 11
2.4. – La fonction environnementale en Midi-Pyrénées 11
2.4.1. Limitation de l'effet de serre 11
2.4.2. Protection des sols et des eaux 12
2.4.3. Réservoir de faune et flore 12
2.5. – La fonction sociale en Midi-Pyrénées 12

3. – Contextes politique et économique 13
3.1. – Les principaux acteurs forestiers régionaux 13
3.1.1. Les organismes administratifs 13
3.1.2. Les collectivités territoriales 13
3.1.3. Les autres organismes institutionnels 13
3.1.4. Les acteurs gestionnaires et propriétaires 14
3.1.5. Les propriétaires forestiers privés 14
3.2. – Le contexte économique global 15
3.2.1. Le prix du bois 15
3.2.2. Les chiffres d'affaire nationaux 16
3.2.3. La balance commerciale nationale 16
3.2.4. Les ressources financières des propriétaires et gestionnaires forestiers 16
3.3. – Le contexte politique 17
3.3.1. Evolution récente du contexte politique global 17
3.3.2. Les enjeux politiques en Midi-Pyrénées 17
3.4. – Les outils actuels favorisant le développement de la gestion forestière durable 18
3.4.1. Les garanties de gestion durable 18
3.4.2. La certification de la gestion durable 19

Cette synthèse vise à présenter le milieu forestier de Midi-Pyrénées aux acteurs de l'eau dans le cadre de l'action intitulée « Gestion en forêt privée midi-pyrénéenne favorable à la ressource en eau ».
Nous chercherons à répondre, de manière synthétique et générale, aux questions suivantes :
- quelles sont les caractéristiques principales de la forêt en Midi-Pyrénées ?
- qu'en est-il de la gestion actuelle de cette forêt ?

1. – La diversité des bois et forêts de Midi-Pyrénées

1.1 – Une forêt étendue sur plus de 27 % du territoire

La forêt représente en Midi-Pyrénées **1 250 000 ha**, soit plus de **27 % du territoire** (Fig.1) (ce chiffre est proche du taux national de 28 %). Cette moyenne cache cependant une grande disparité, certains départements présentant un faible taux de boisement (Gers : 12 %), et d'autres étant beaucoup plus boisés (Ariège : 41 %).
Le taux de boisement par département est présenté en annexe n° 1.

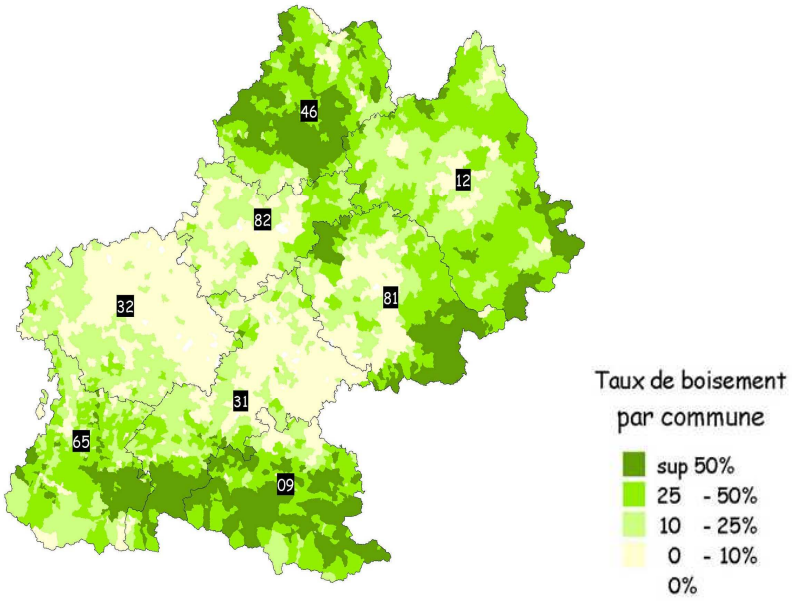

FIGURE 1. — *Répartition de la forêt en Midi-Pyrénées.*
Source : CRPF Midi-Pyrénées, © BD CARTO IGN, IFN.

Tandis que les terres agricoles reculent, **la forêt voit sa superficie augmenter.** Au cours des 20 dernières années, la surface forestière a augmenté de 9 % dans le Sud-Ouest de la France. Ceci est dû au boisement de terres agricoles et à une recolonisation naturelle de la forêt sur les friches agricoles.

1.2. - A qui appartient la forêt ?

1.2.1. Statut foncier forestier

La surface forestière est **privée à 83 % et publique à 17 %** (Fig.2). On observe, là encore, une importante variation suivant les départements (Hautes-Pyrénées : 53 % de forêt privée, Lot : 99 %). (chiffres de 2007)
Le détail en est présenté en annexe n° 2.

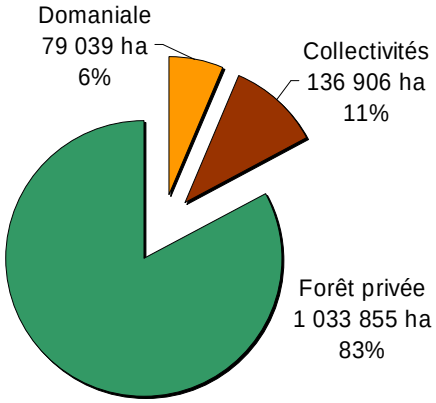

FIGURE 2 — *Statut foncier des forêts de Midi-Pyrénées en 2007.*

Les forêts publiques correspondent aux forêts de l'Etat et aux forêts des collectivités (principalement les communes). Elles sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Elles sont principalement situées dans les Pyrénées et le sud du Massif Central (Fig.3).

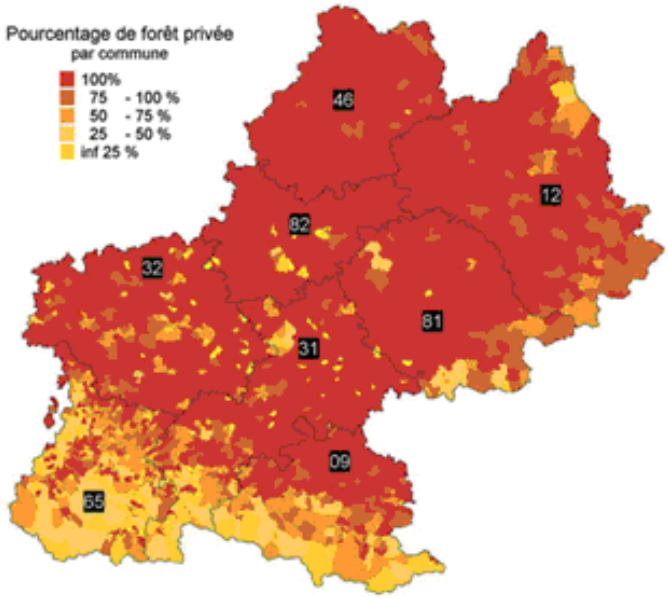

FIGURE 3 — *Répartition forêt privée/forêt publique. Source : CRPF Midi-Pyrénées.*
(le pourcentage de forêt privée est exprimé par rapport à la surface forestière totale)

1.2.2. Taille des propriétés forestières.

Concernant les forêts publiques gérées par l'ONF, la surface moyenne de l'entité gérée est de **288 hectares** (forêts de l'Etat et forêts des collectivités confondues). Les forêts de plus de 1000 hectares sont plutôt domaniales.

En forêt privée, la taille moyenne des propriétés forestières est de **3,3 hectares** par propriétaire.
Avec ses **309 400 propriétaires**, la forêt privée midi-pyrénéenne est **fortement morcelée**. La grande majorité des propriétaires (87 %) possède moins de 4 hectares.
Néanmoins, un quart de la surface forestière privée est concernée par des propriétés de plus de 25 hectares de bois.

1.3. – A quoi ressemblent les forêts de Midi-Pyrénées ?

On observe une grande variété de « bois et forêts » des Pyrénées au Massif Central. Cette diversité s'exprime tout d'abord par des essences* différentes.

1.3.1. Des essences forestières diversifiées

En raison des nombreux facteurs du milieu (climat, sol, altitude…), plus d'une centaine d'essences forestières sont présentes. Cette répartition dépend aussi de l'action de l'Homme qui a planté ou favorisé telle ou telle essence.

En Midi-Pyrénées, la forêt est essentiellement composée d'**essences feuillues** (à 84 %).

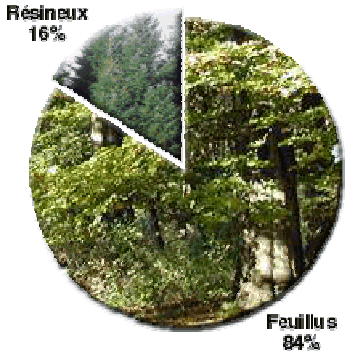

FIGURE 4 — *Essences en Midi-Pyrénées. Source : CRPF Midi-Pyrénées.*

Les principales essences feuillues de la région sont : les chênes (49 % de la surface forestière totale), le hêtre (12 %) et le châtaigner (7 %).
Les principales essences résineuses de la région sont : les pins (6 %), le sapin pectiné (3 %), le douglas vert (3 %) et l'épicéa commun (2 %).

A cette diversité en composition s'ajoute une différence d'« aspect » : forêt d'arbres sensiblement de mêmes dimensions, forêt d'arbres aux dimensions variées… Les actions passées et actuelles des gestionnaires forestiers expliquent les diverses formes observées. On utilise le terme « type de peuplement » pour regrouper les forêts qui présentent une morphologie proche.

1.3.2. Des types de peuplements variés

Les grands types de peuplements forestiers

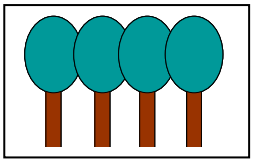

- **La futaie régulière**

Les arbres sont issus de graine (d'où le terme de « futaie ») par régénération naturelle ou plantation.
Elle comporte des arbres de même âge (d'où le terme de « régulière »).
Exemple : futaie de chêne, plantation de douglas, peupleraie…

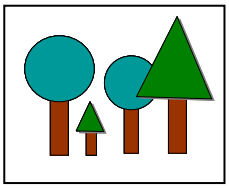

- **La futaie irrégulière**

Les arbres sont issus de graine généralement par régénération naturelle.
Elle comporte des arbres d'âges et de dimensions différents (d'où le terme « irrégulière »).

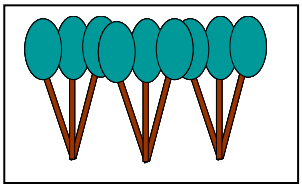

- **Le taillis**

Il est formé de rejets de souche d'arbres feuillus.
Après une coupe, on laisse plusieurs tiges se développer sur une même souche.
Les arbres ont dans la plupart des cas le même âge.

Nous trouvons ces trois types de peuplements en Midi-Pyrénées (futaie régulière et taillis principalement). Il est aussi fréquent d'y rencontrer des peuplements constitués d'un mélange de futaie et de taillis.

Cette diversité forestière peut néanmoins être définie au travers de grands ensembles.

1.4. – Sept grandes régions forestières en Midi-Pyrénées

Des zones où règnent des conditions du milieu proches et présentant des types de forêts comparables ont été délimitées. A partir du découpage réalisé par l'IFN (inventaire forestier national), le CRPF distingue sept grandes régions:

1 – La Montagne pyrénéenne
Région à potentialité de production de bois très variable, souvent limitée par les conditions de pente, d'altitude et d'épaisseur de sol. Zone de prédilection du Sapin pectiné et du Hêtre.

2 – Le Piémont pyrénéen
Région à forte potentialité de production de bois de qualité. S'y rencontrent fréquemment en mélange les chênes et feuillus précieux (Merisier et Frêne commun).

3 – La Gascogne occidentale
Cette région est connue en Midi-Pyrénées pour sa production de chêne de qualité.

4 – les Coteaux et le Bassin de la Garonne
Après une période de défrichements intenses, la forêt morcelée (Chêne, Châtaigner) occupe les zones sans intérêt pour l'agriculture, à l'exception des peupliers fréquents dans les vallées.

5 – Les Causses
Cette région est soumise à de forts déficits hydriques estivaux ainsi qu'à des hivers rigoureux dans les secteurs d'altitude ; les sols y sont le plus souvent minces et secs.
Elle présente une forêt constituée surtout de Chêne pubescent, s'y ajoute des plantations de Pins. Utilisation pastorale et récolte de bois de chauffage demeurent les utilisations principales.

6 – La Grande Châtaigneraie
La Grande Châtaigneraie est un secteur de hautes collines à sols acides. La forêt s'est cantonnée dans les vallées, dont le relief accentué rend parfois difficile l'exploitation des bois. Cette région est favorable à de nombreuses essences, mais on y rencontre notamment le Châtaignier.

7 – La Montagne du Massif Central
On y trouve des forêts diverses en fonction de la richesse chimique du sol et de l'altitude (Chêne dans les parties basses, Hêtre en altitude).
De nombreux résineux (Douglas, Epicéa, Pins, Sapins) y ont été introduits suite aux déprises agricoles, notamment après la deuxième guerre mondiale.

Figure 5 - LES GRANDES REGIONS FORESTIERES DE MIDI-PYRENNEES

5 : Les Causses

Taillis de Chêne pubescent

6 : La Grande Châtaigneraie

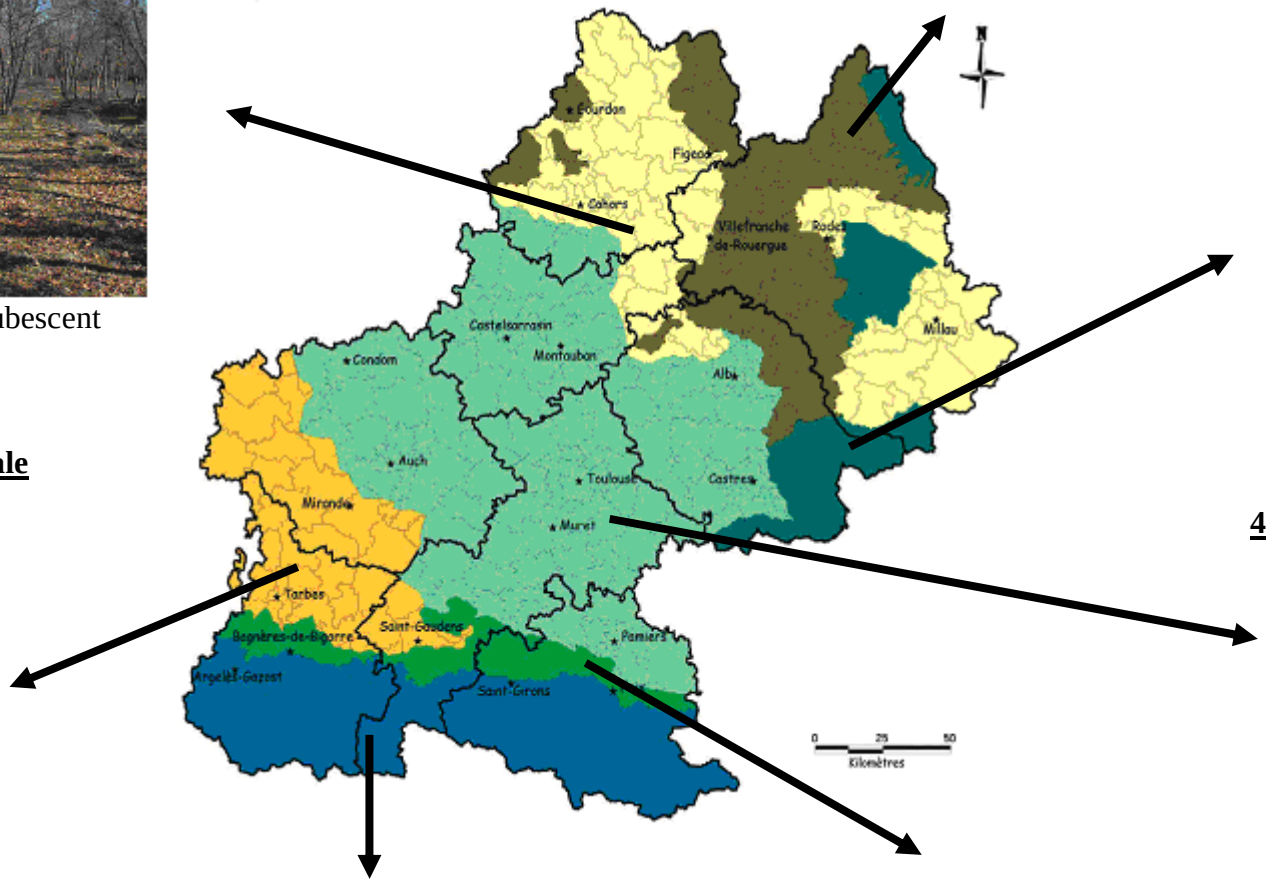

7 : La Montagne du Massif Central

Futaie de Douglas

3 : La Gascogne Occidentale

Chênes pédonculés de la plaine de l'Adour

4 : Les Côteaux et le Bassin de la Garonne

Peupleraies de la vallée de la Garonne

1 : La Montagne Pyrénéenne

La hêtraie sapinière

2 : Le Piémont Pyrénéen

Chênes et merisiers (en fleurs)

2. – La gestion forestière en Midi-Pyrénées

2.1. – Une gestion multifonctionnelle

Les rôles de la forêt sont multiples et peuvent être regroupés en trois fonctions :

- **fonction économique** ;
- **fonction environnementale** ;
- **fonction sociale**.

La fonction économique est essentiellement associée à la production de bois, cette dernière constituant la principale source de revenu du gestionnaire forestier.

En France, traditionnellement, l'objectif est celui d'une intégration spatiale des trois fonctions. On cherche souvent à ce que la gestion d'une même forêt réponde aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux.
Mais selon le contexte, telle ou telle fonction aura tendance à être mise en avant. Par exemple, dans un contexte de plaine et de sols riches en nutriments, la fonction de production de bois sera particulièrement intéressante. Par contre, dans un contexte de montagne si l'objectif essentiel est de lutter contre l'érosion des sols, la fonction environnementale prendra les devants.

Au cours des dernières décennies, l'approche multifonctionnelle de la gestion forestière s'est fortement développée.
En particulier, une impulsion forte fut donnée en 1993 par la conférence interministérielle d'Helsinki pour la protection des forêts en Europe. Celle-ci a défini des critères de gestion forestière durable.

La gestion forestière durable (conférence d'Helsinki)

"La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique, et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes".

Cette gestion a été déclinée en six critères :

- Critère 1 : Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et leur contribution aux cycles globaux du carbone.
- Critère 2 : Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers.
- Critère 3 : Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et autres produits).
- Critère 4 : Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers.
- Critère 5 : Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection par la gestion des forêts (particulièrement sols et eaux).
- Critère 6 : Maintien des autres fonctions socio-économiques.

On retrouve :
- l'objectif économique dans les critères 1, 3 et 5 ;
- l'objectif environnemental dans les critères 1, 2, 4 et 5 ;
- l'objectif social dans le critère 6.

Nous préciserons les caractéristiques de ces trois fonctions en nous intéressant à la gestion forestière midi-pyrénéenne. Mais tout d'abord, afin de mieux comprendre le milieu forestier, abordons en certains aspects.

2.2. – Quelques particularités de la gestion forestière

2.2.1. Qu'est-ce-que la sylviculture ?

« La sylviculture est la science, la technique et l'art qui consistent à traiter, aménager et exploiter la forêt. » (BECKER, 1981)

Le sylviculteur choisit pour cela une orientation de gestion : la production de bois, les loisirs ou la protection de la nature…ou une combinaison de l'ensemble de ces objectifs. Une fois l'objectif choisi, le sylviculteur essaie de tracer le meilleur itinéraire pour y parvenir. Si l'on considère l'objectif de production de bois, l'itinéraire sylvicole aura, par exemple, pour vocation de conduire à la production d'arbres de qualité.

Un itinéraire sylvicole précise, dans le temps, les coupes et travaux à réaliser sur une forêt donnée. Il tient compte tout d'abord des objectifs fixés, puis sera adapté aux contextes locaux (écologique, économique…). La multitude de situations existantes (forte variabilité des milieux, des gestions passées…) implique un **grand nombre d'itinéraires sylvicoles possibles**. [1]

Exemple simplifié d'itinéraire sylvicole :

Itinéraire proposé pour la forêt A :

1 : régénération naturelle ou plantation ;

2 : passages en coupes d'éclaircie*
tous les 10 ans à 15 ans ;

3 : récolte finale* 50 à 100 ans après la régénération naturelle ou plantation.

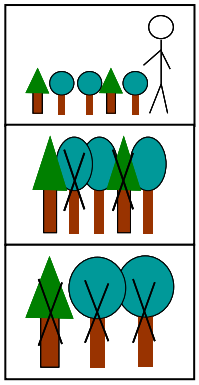

* « coupe d'éclaircie » : coupe ayant pour objectif de récolter les arbres gênant le développement des arbres de meilleure qualité commerciale.

* « récolte finale » : coupe des arbres étant parvenus à l'âge d'exploitabilité.
L' âge d'exploitabilité est l'âge auquel la commercialisation du bois sera la plus intéressante. Il dépend notamment de l'essence. Il est 3 à 4 fois inférieur à la durée du cycle de vie des peuplements et 5 à 6 fois inférieur à l'âge maximum que peut atteindre l'essence.

L'âge d'exploitabilité (au minimum plusieurs décennies) fait prendre conscience de la vision à long terme de la gestion forestière.

[1] Ces itinéraires s'inscrivent néanmoins dans des grands schémas proposés pour chaque grand type de peuplement.

2.2.2. Vision à long terme de la gestion forestière

Si l'empreinte du forestier ne paraît pas toujours évidente pour le promeneur non averti, c'est que « la forêt est le monde des rythmes lents ».
Contrairement aux autres cultures, plusieurs décennies, voire plus d'un siècle, sont nécessaires à l'obtention des produits recherchés ! Tout choix et intervention du forestier engagent l'avenir à long terme. On récolte les fruits du travail des anciens gestionnaires et ce sont les générations futures qui tireront profit du travail actuel.

Ces longs pas de temps expliquent pourquoi une « récolte finale » en futaie régulière, modifiant le paysage, est souvent mal perçue par notre promeneur.
Par ailleurs, ils augmentent la probabilité qu'un peuplement donné soit fortement touché par des risques et aléas extérieurs.

2.2.3. Une gestion qui n'est pas sans risque

De nombreux aléas peuvent parfois réduire brutalement à néant le fruit de nombreuses années de patiente préparation : un accident climatique (tempête, sécheresse, gel…), un incendie…
Les tempêtes de 1999 et 2009, ainsi que la sécheresse de 2003, en sont des exemples récents. En matière d'incendie de forêt, Midi-Pyrénées est classée en « zones à risques ». Sur la région, quelques centaines d'hectares par an sont en moyenne détruits par le feu.
La diversité des bois et forêts de Midi-Pyrénées a pour conséquence une diversité des problèmes phytosanitaires rencontrés. Les attaques sont dues à des insectes ou à des champignons, parfois à des bactéries ou des virus.

2.3. – La fonction de production en Midi-Pyrénées

Le bois est le produit rémunéré principal de la forêt. L'importance de cette production, les types de produits obtenus, leur prix et leur utilisation sont extrêmement variables.

2.3.1. Les divers produits du bois

On peut regrouper les emplois du bois en 3 catégories :

- **le bois d'œuvre**

Il provient des arbres d'assez gros diamètre, suffisamment droits et sans gros défaut. Il est utilisé pour la construction, l'ameublement, le contreplaqué… Ces emplois industriels variés correspondent à de multiples qualités et grosseurs de bois. Ce sont les plus valorisants du point de vue financier.

- **le bois d'industrie**

Il provient des arbres de petits diamètres (inférieur à 15/30 cm), des troncs de gros diamètres de mauvaise qualité et du bois des branches. Il est utilisé pour la papèterie, les panneaux de particules…

- **le bois de feu**

Utilisé pour le chauffage, il a les mêmes caractéristiques que le bois d'industrie. Il représentait autrefois un débouché considérable. Réduit dans les décennies précédentes, le « bois énergie » bénéficie aujourd'hui d'un vif regain d'intérêt. Souvent autoconsommé, son poids économique est difficile à appréhender.

Le type de produit obtenu est fonction de l'essence et de la qualité du bois.
Ainsi, la diversité forestière de la région conduit à des objectifs de production différents : bois d'œuvre de chêne, hêtre, sapins ou douglas, bois de chauffage de chêne pubescent, piquets de châtaigner, contreplaqué en bois de peuplier…

2.3.2. La récolte régionale de bois

La production et la récolte de bois sont **inégales** au sein de la région. Le Tarn présente le quart de la récolte pour une superficie de moins de 14 % de la surface.

En Midi-Pyrénées, les principales essences récoltées en bois d'œuvre sont : les chênes, le hêtre, le châtaigner et les peupliers (pour les feuillus) ; le Sapin pectiné, l'Epicéa commun, le Douglas vert et les Pins maritime et sylvestre (pour les résineux).

Les feuillus représentent 64 % de la récolte contre 36 % pour les résineux. Or les feuillus représentent 84 % de la forêt (voir 1.3.1). Les résineux s'avèrent plus productifs. Ceci est le résultat des plantations après-guerre de résineux encouragées par le FFN (fonds forestier national).

On note au cours des dernières années une diminution nette de la récolte de feuillus. Cette évolution s'explique par le recul des débouchés traditionnels (meubles massifs…), la hausse des coûts d'exploitation et la fermeture des petites scieries. En parallèle, une augmentation des sciages résineux a lieu : les plantations d'après-guerre sont aujourd'hui en exploitation et répondent à la demande des secteurs de la construction et de l'emballage.

Quelle est quantitativement l'importance de la récolte ?

On évalue en Midi-Pyrénées de l'ordre de 175 millions de m^3 de bois sur pied (bois des arbres présents en forêt) et plus de 6 millions de m^3 d'accroissement annuel. La récolte de bois destinée à la commercialisation est estimée à 1,5 millions de m^3 par an. A cette récolte s'ajoute celle de l'autoconsommation dont l'utilisation est surtout celle du bois de chauffage.

2.3.3. Rôle dans l'économie régionale

La filière de la forêt et du bois peut être répartie en quatre secteurs : la sylviculture en amont, la récolte des bois, la première transformation (scieries, pâtes à papier) et la seconde transformation (meubles, emballages, construction) (Fig.6).

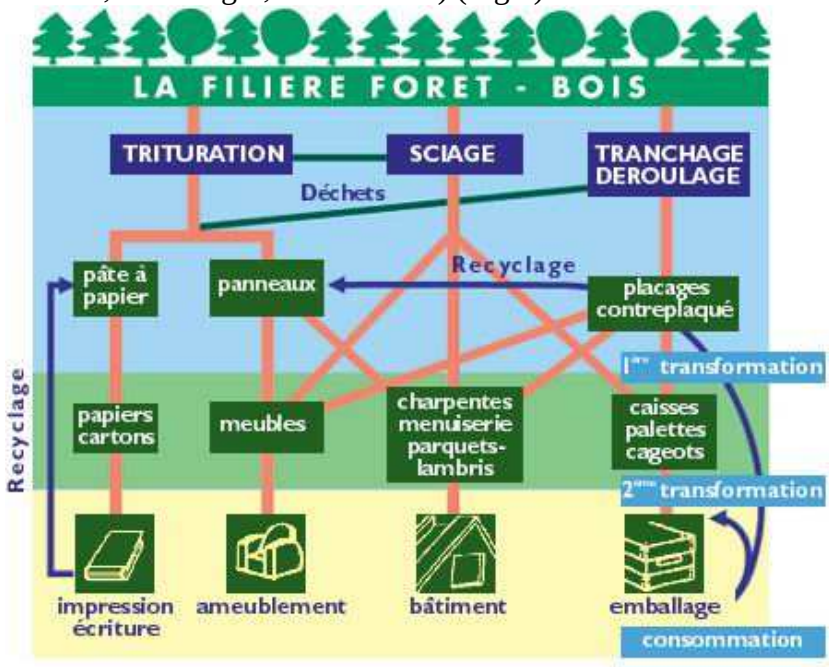

FIGURE 6 — *Schéma de la filière forêt- bois. Source : Forêt Privée Française.*

Le bois fait travailler environ 4 000 entreprises et 22 000 emplois dans la région : bûcherons, scieurs, menuisiers, ébénistes, charpentiers, emplois dans les papèteries…
La région compte trois grands pôles d'activités :

- les usines de pâtes à papier ;
- les entreprises de transformation des résineux (charpente, emballage…) ;
- les entreprises de transformation des feuillus (menuiserie, emballage…).

Le Hêtre et les Chênes alimentent les fabricants de meubles. Avec une forte demande ces dernières années, le bois de peuplier est utilisé par les fabricants d'emballages pour fruits et légumes.

Cependant, le ralentissement actuel des domaines de la construction et de la papèterie fragilise la filière bois. Mais malgré ce recul de l'activité, le secteur du travail du bois reste encore bien représenté dans la région.

2.3.4. Les produits autres que le bois

En plus du bois, la forêt fournit une production de champignons, de fruits sauvages divers, de valeur cynégétique (gibier)… Parfois, des cartes de cueillette sont vendues aux particuliers. Mais en général, le propriétaire ne tire pas grand profit de ces produits secondaires (sauf parfois pour la chasse).

A côté de ces produits rémunérés qu'elle fournit directement, la forêt assure, de façon plus indirecte, de multiples fonctions.

2.4. – La fonction environnementale en Midi-Pyrénées

Face à une demande sociale de plus en plus forte, la fonction environnementale de la forêt est de plus en plus considérée.

2.4.1. Limitation de l'effet de serre

Les différents produits du bois (précisés en 2.3.1.) sont issus **d'un des seuls matériaux naturellement renouvelables**. De plus, **les processus de transformation présentent une très faible empreinte écologique**. La mise en œuvre du bois massif consomme 60 fois moins d'énergie fossile que celle de l'acier et 4 fois moins que celle du béton.

Ainsi, l'utilisation de bois participe à la limitation de l'effet de serre. Le bois est un considéré comme un écomatériau.

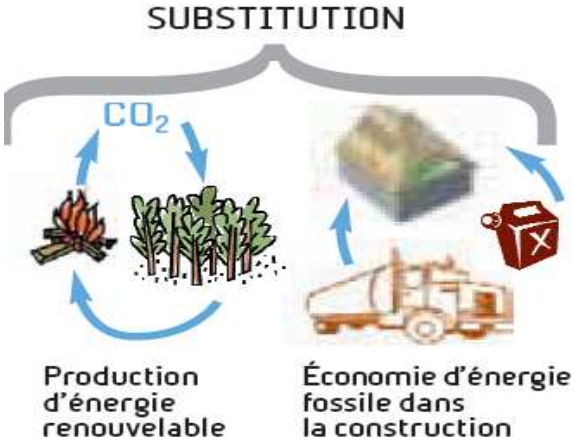

FIGURE 7 — *Rôle de la forêt et du bois dans la limitation de l'effet de serre. Source : FCBA.*

2.4.2. Protection des sols et des eaux

La couverture forestière assure une protection des sols. Des boisements ont ainsi été réalisés notamment en montagne afin de lutter contre l'érosion des sols et les avalanches.
Dans la région voisine Aquitaine, le long de la côte, les plantations de pins jouent un rôle dans la protection contre l'érosion éolienne, en arrière du cordon des dunes littorales.

Par ailleurs, les écosystèmes forestiers sont également considérés comme favorables à la préservation de la qualité de l'eau.

2.4.3. Réservoir de faune et flore

La forêt est la biocénose[2] terrestre la plus riche en espèces sauvages. A titre d'exemple, on trouve en Midi-Pyrénées un tiers des espèces végétales susceptibles d'être rencontrées en forêt au niveau national (soit environ 1 000 espèces forestières dans la région).

36 % de la surface forestière régionale bénéficient d'un statut de protection particulier : sites Natura 2000, réserves naturelles, parc national, arrêtés préfectoraux de biotopes… (Chiffres de 2005)

2.5. – La fonction sociale en Midi-Pyrénées

Cette fonction sociale correspond à **l'accueil du public en forêt**.

Diverses activités de loisir sont pratiquées en forêt : randonnée à pied, à VTT, à cheval…

Le **tourisme** en forêt se développe fortement. Il est parfois possible pour le propriétaire de louer une partie de la forêt pour des activités sportives (ex : circuit VTT, parc de loisirs…).

Les forêts constituent un véritable pôle d'attraction pour les visiteurs citadins de plus en plus nombreux. On recense de l'ordre de 3 millions de visiteurs par an dans les forêts de la région. L'enjeu social est fort, et ce particulièrement autour de l'agglomération toulousaine.

Nous avons aussi l'accueil des **chasseurs** en forêt. On notera que la chasse, dans un contexte où les prédateurs naturels sont absents, est nécessaire à la maîtrise des populations de cervidés (dont l'importance est sans cesse croissante). Ces dernières constituent un fort problème sur la région. Les cervidés se nourrissent, entre autres, de jeunes plants forestiers. Ces dégâts ne permettent plus, sur certains secteurs, le renouvellement des peuplements forestiers.

En 2005, les revenus de la chasse représentaient 19 % de la recette de vente de bois pour les forêts domaniales (dans ce cas la chasse est à associer aussi à la fonction de production). Mais ceci n'est le plus souvent pas le cas pour la forêt privée où le droit de chasse est cédé gratuitement à des associations ou sociétés de chasse.

Par ailleurs, l'action du forestier, conjugué à la richesse des milieux naturels, modèle les paysages. La fonction sociale se retrouve également dans les attentes de la société vis-à-vis de cet enjeu paysager. Le forestier est de plus en plus amené à évaluer l'impact de son action sur le **paysage**.

[2] Ensemble des espèces d'un écosystème

3. – Contextes politique et économique

3.1. – Les principaux acteurs forestiers régionaux

3.1.1. Les organismes administratifs

- la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et les DDEA (direction départementale de l'équipement et de l'agriculture)

Statut : Services déconcentrés régionaux et départementaux de l'Etat
Missions : Mettre en œuvre la politique nationale de développement de l'agriculture et de la forêt.

- la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

Statut : Service déconcentré régional de l'Etat
Missions : Mettre en œuvre la politique nationale concernant l'environnement (politique de l'eau, risques, Natura 2000…), l'aménagement et le logement.

3.1.2. Les établissements publics

- l'ONF (office national des forêts)

Statut : Etablissement public à caractère industriel et commercial.
Missions : Gestion des forêts domaniales et des collectivités.

- le CRPF (centre régional de la propriété forestière)

Statut : Etablissement public à caractère administratif.
Missions : Développer et orienter la gestion des forêts privées. Rôle d'information et de conseil auprès des propriétaires privés.
Remarque : les CRPF des différentes régions sont actuellement en cours de regroupement en un organisme national : le CNPF (centre national de la propriété forestière)

- l'IDF (institut pour le développement forestier)

Statut : Service d'établissement public à caractère administratif.
Missions : Recherche appliquée et formation pour la forêt privée.

3.1.3. Les collectivités territoriales

- le Conseil Régional Midi-Pyrénées

Statut : Collectivité territoriale
Missions : Mettre en œuvre la politique régionale. Une politique d'aménagement du territoire et de développement durable est menée, où le domaine forestier peut être concerné.

- les Communes Forestières

Statut : Collectivité territoriale

Missions : Elles sont chargées d'améliorer, développer et valoriser le patrimoine communal.
Elles sont regroupées au sein d'une union régionale.

3.1.4. Les acteurs gestionnaires et propriétaires

- les Coopératives

Statut : Organisme de gestion et d'exploitation en commun.
Missions : Appui à la gestion de la forêt des propriétaires privés. Rédaction de plans de gestion en forêt privée, réalisation de travaux, exploitation et commercialisation des bois, approvisionnement des industries de première transformation…

Les principales coopératives de Midi-Pyrénées sont : la Cofogar, la Coopérative des Producteurs de Bois, Forestarn et SylvaRouergue.
Elles sont regroupées au sein d'une union régionale.

- les Experts forestiers

Statut : Experts indépendants
Missions : Rédaction de plans de gestion en forêt privée, suivi de la bonne mise en œuvre des travaux et de l'exploitation des bois…

- les Entrepreneurs de Travaux Forestiers

Statut : Prestataires de service indépendants
Missions : Réalisation des travaux sylvicoles, de bûcheronnage, de débardage et de transport du bois.

Ces petites entreprises sont plus de 570 en Midi-Pyrénées. Elles se regroupent au sein de structures départementales et régionales.

- les Syndicats des propriétaires forestiers privés

Statut : Syndicats
Missions : Représenter les propriétaires forestiers et défendre leurs intérêts.
Ils sont regroupés dans une union régionale.

3.1.5. Les propriétaires forestiers privés

La plupart des propriétaires privés sont des personnes physiques. Nombreux sont aussi agriculteurs. Trois quart des propriétaires ont hérité de leur forêt, celle-ci est alors souvent perçue comme un patrimoine familial.

Les relations des propriétaires à leur bois sont néanmoins très variables. Certains considèrent la forêt comme un **espace rentable**, d'autres comme une « caisse d'épargne » à conserver pour les coups durs. Certains y voient seulement une **valeur affective** et un espace de plaisir. Nombreux propriétaires de petites surfaces boisées (quelques hectares) ne réalisent pas de gestion particulière de leur bois, si ce n'est des coupes de bois de chauffage pour l'autoconsommation. Certains, habitant loin, n'en ont qu'une connaissance restreinte.

Les différents acteurs présentés précédemment peuvent se retrouver dans des structures à partenaires multiples (Commission régionale de la forêt et des produits forestiers, interprofession Midi-Pyrénées Bois, association de certification PEFC, Forespir…).

3.2. – Le contexte économique global

3.2.1. Le prix du bois

Le prix du bois dépend de sa qualité et fluctue en fonction des marchés local et mondial. C'est un produit en libre concurrence sur les marchés mondiaux.
Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des prix des bois feuillus et résineux :

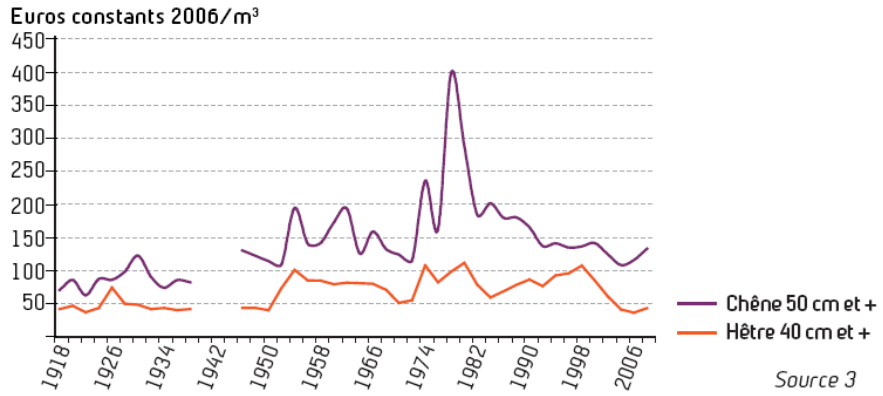

FIGURE 7 — *Evolution des prix des hêtres et des chênes de 1918 à 2006.*
Source : Office National des Forêts.

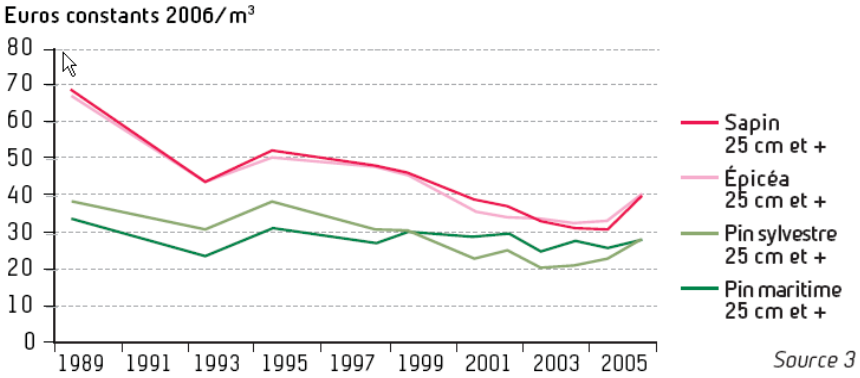

FIGURE 8 — *Evolution des prix des résineux de 1989 à 2006.*
Source : Office National des Forêts.

Les chutes du cours du bois sont notamment liées à **l'effet des tempêtes** (car de nombreux volumes de bois sont à exploiter d'urgence). On notera la nette diminution suite à la tempête de 1999. Après une tendance générale à la diminution des prix, on perçoit une reprise du cours en 2005-2006, les prix du bois semblaient enfin être repartis à la hausse. Cependant actuellement, dans le Sud-Ouest de la France, on peut envisager le même type de chute du cours du bois en raison de la tempête de 2009. A cela s'ajoutent les effets de la crise économique actuelle.

La quantité de bois vendu a également un effet sur le prix de vente. Par exemple, aujourd'hui, avec la mécanisation forestière, il est difficile de faire déplacer un exploitant de bois pour une petite coupe.
C'est ainsi que **le fort morcellement de la propriété privée est un handicap** au niveau de la mise en valeur et de la mobilisation des bois. Les regroupements de propriétaires permettent de réduire les coûts d'exploitation et d'augmenter le prix de vente des bois.

3.2.2. Les chiffres d'affaire nationaux

Voici les chiffres d'affaires nationaux de la filière forêt-bois :
- professionnels de la forêt privée : 600 millions d'euros ;
- ONF : 700 millions d'euros ;
- exploitations forestières : 1 500 millions d'euros ;
- utilisation du bois (meuble, papier, charpente…) : 52 000 millions d'euros.
(chiffres de 2005)

3.2.3. La balance commerciale nationale

Les scieries utilisent plus de la moitié des bois annuellement récoltés dans nos forêts. Toutefois **la production française est loin de satisfaire la demande des marchés français**. La filière forêt-bois est le deuxième poste de déficit national après l'énergie. Notons par exemple les chiffres de 2007 : 10 030 millions d'euros pour l'exportation, 15 748 millions d'euros pour l'import, soit un déficit de -5 718 millions d'euros.

La France importe beaucoup de bois, notamment de résineux. Environ 3,5 millions de m^3 de sciages résineux sont importés par an, contre 1 million de m^3pour l'exportation. La balance commerciale est en revanche positive en volume de sciages feuillus. Sur une production nationale de 1,9 million de m^3 de sciages feuillus, nous exportons 460 000 m^3 et importons 180 000 m^3. (chiffres de 2007)

Les secteurs en cause de ce déficit de la balance commerciale sont principalement les papiers et cartons, les meubles et sièges en bois et les sciages résineux.

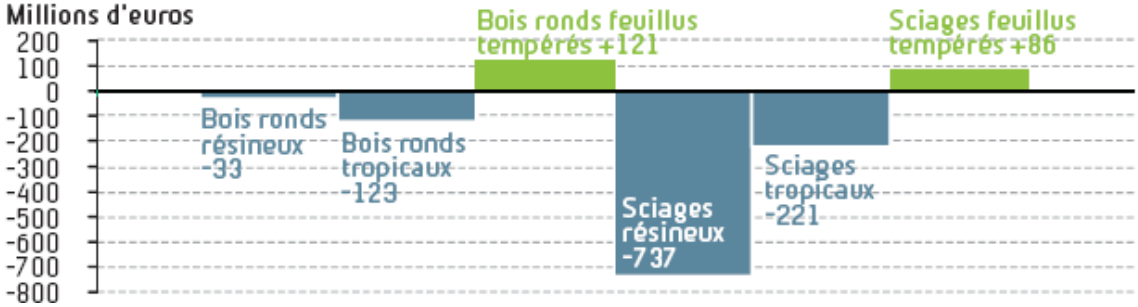

FIGURE 9 — *Balance commerciale des bois ronds et des sciages en 2007.*
Source : SESSI, SCEES.

3.2.4. Les ressources financières des propriétaires et gestionnaires forestiers

A l'heure actuelle, dans la plupart des cas, c'est la production de bois qui est la seule fonction rémunératrice ; elle assure le financement des autres fonctions (environnementale et sociale). Mais la fonction environnementale peut aussi être utile à la fonction économique : favoriser la biodiversité, par exemple, peut permettre d'avoir un peuplement plus résistant aux différents risques naturels (attaque d'insecte…).

Néanmoins, le forestier se retrouve aujourd'hui face à des exigences de plus en plus fortes de la société en termes d'environnement et d'accueil du public. Ces exigences n'apportent que rarement un gain financier pour les propriétaires et sont souvent vécues comme une accumulation croissante de contraintes. On notera néanmoins, que certaines de

ces « contraintes » peuvent amener un gain à long terme. Par exemple, tenir compte de la fragilité des sols lors de l'exploitation des bois favorisera une meilleure production future.

Ces aspects, qui s'ajoutent aux aléas du cours du bois, participent à une démotivation des propriétaires. Les professionnels forestiers étudient alors les moyens de valoriser ces services environnementaux qui sont actuellement non marchands.

3.3. – Le contexte politique

3.3.1. Evolution récente du contexte politique global

Les attentes de la société vis-à-vis de la forêt ont fortement évolué au cours des dernières années.

Auparavant considérée principalement comme un espace producteur de bois, la forêt est de plus en plus perçue comme un espace de loisirs et comme un milieu producteur de bien-être environnemental.

Les évolutions de la politique forestière reflètent ces attentes. Nous l'avons déjà évoqué plus haut avec la définition de la gestion durable du sommet d'Helsinki. (voir 2.1.)

Cette évolution s'est nettement traduite, d'une part dans la loi forestière, d'autre part dans le cadre de la certification forestière. (voir 3.3.3.)

Plus récemment, les travaux du Grenelle de l'Environnement ont fait émerger un consensus : « produire plus tout en protégeant mieux ». Les engagements pris prévoient notamment d'augmenter l'utilisation du bois comme matériau et comme énergie renouvelable.

En Mai 2009, le Président de la République N.Sarkozy a prononcé un discours sur le développement de la filière bois. On notera un encouragement à une augmentation forte de l'exploitation du bois et à son utilisation dans la construction et en tant qu'énergie renouvelable (ce qui participerait à répondre aux engagements environnementaux de la France).

3.3.2. Les enjeux politiques en Midi-Pyrénées

La politique forestière est du domaine de l'Etat. Elle est déclinée au niveau régional suivant des Orientations Régionales Forestières qui s'articulent autour de deux objectifs fondamentaux :

- la gestion durable des forêts ;
- l'amélioration de la compétitivité de la production, de la mobilisation et de la transformation des produits forestiers.

Pour cela, des efforts sont faits notamment :

- face au handicap du morcellement du foncier. Le regroupement des propriétaires est recherché ;
- face au manque de voies de communication pour sortir les bois. Plus de 5 000 km de routes et pistes forestières ont été créés au cours des 40 dernières années.

Des enjeux forts concernent la transformation et la commercialisation des bois. On citera quelques objectifs : soutenir le développement des valorisations énergétiques du bois, promouvoir l'utilisation du bois dans la construction, soutenir l'interprofession forêt-bois…

Une stratégie territoriale est en cours notamment par la mise en place de plans de développement de massifs (PDM). L'objectif est de dynamiser la gestion en forêt privée en collaboration avec les autres acteurs locaux.

3.4. – Les outils actuels favorisant le développement de la gestion forestière durable

3.4.1. Les garanties de gestion durable

Au niveau opérationnel, les garanties de gestion durable sont assurées par différents documents de gestion. Ces documents varient en fonction du statut foncier et de la surface de la propriété forestière.

- Les différents documents de gestion

Les forêts publiques sont assujetties à un document de gestion appelé « **Aménagement** ». Ce document technique se compose d'une partie analytique et descriptive des peuplements et milieux naturels présentant un intérêt écologique particulier, de la définition des objectifs de gestion, d'un programme des coupes et travaux, ainsi que d'un bilan économique et financier prévisionnel. On appelle « travaux » les interventions en forêt autres que celle de la récolte des bois (par exemple : travaux de plantation, d'entretien de chemin…).
L'Aménagement est préparé par l'ONF. Pour les forêts des collectivités, il doit être élaboré en concertation avec celles-ci. Le document d'aménagement a une durée de 10 à 25 ans.

Pour certaines forêts publiques offrant de faibles potentialités économiques (avec une superficie inférieure à 25 hectares) et ne présentant pas d'intérêt écologique important, le document d'aménagement peut être remplacé par un document moins complexe appelé « Règlement Type de Gestion ».

En forêt privée, le document de gestion est appelé « **Plan Simple de Gestion** » (PSG). C'est un outil à destination des propriétaires de plus de 25 hectares de bois d'un seul tenant. Le propriétaire réalise lui-même ou fait réaliser par un expert ou une coopérative un PSG. Pour entrer en application, le PSG doit être agréé par le CRPF de la région. Le PSG a une durée de 10 à 20 ans.
Lorsque ce plan est agréé, le propriétaire n'a pas à solliciter d'autorisation administrative pour l'exécution des coupes et travaux prévus dans le plan. Il lui permet aussi de bénéficier d'aides de l'Etat ou d'avantages fiscaux.

Quant au propriétaire de moins de 25 hectares, s'il souhaite bénéficier des aides de l'Etat, il doit adhérer au « Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles » (CBPS) ou à un « Règlement Type de Gestion » (RTG). Le CBPS est signé par le propriétaire et remis au CRPF. Le RTG est établi par une coopérative ou un expert et approuvé par le conseil d'administration du CRPF. Le propriétaire adhère à ce règlement.

- Part de forêts dotée de documents de gestion agréés

97 % de la surface des forêts domaniales sont dotés d'un document d'aménagement. Pour les forêts communales, ce chiffre s'élève à 85 %. (Chiffres de 2006)
Et en ce qui concerne la forêt privée, 82 % de la surface des forêts de plus de 25 hectares sont dotés d'un PSG agréé et en vigueur. Le nombre de propriétaires signant un CBPS s'accroît (463 CBPS pour 4163 hectares en 2008 contre 100 pour 870 hectares en 2006).
Néanmoins, des efforts restent à accomplir pour développer les garanties de gestion durable.

3.4.2. La certification de gestion durable

La certification est un moyen d'attester auprès du consommateur final que le produit mis en vente a bien été fabriqué avec du bois provenant de forêts gérées durablement.
Le forestier s'engage volontairement à respecter des bonnes pratiques *via* un contrat au terme duquel il sera en droit d'apposer sur ses produits un logo universellement reconnu.

Deux systèmes de certification existent à l'échelle mondiale : PEFC (program for the endorsement of forest certification) et FSC (forest stewardship council). En France, on rencontre principalement la certification PEFC.

La certification n'est pas une démarche obligatoire, mais un atout commercial dont il sera de plus en plus difficile de se passer. Par exemple, en matière d'achats publics, l'État français s'est engagé à n'acheter que des produits bois certifiés à compter de 2010.

La gestion des forêts est un bon exemple d'aménagement d'un milieu complexe. Elle est le cadre où se pose le problème de l'utilisation d'un milieu naturel pour produire un matériau (ou de l'énergie) tout en le conservant non seulement comme milieu producteur mais également comme cadre de vie fournisseur d'une qualité environnementale.

« Est-ce que notre société est en train de perdre le sens des valeurs…de tous ces biens qui n'ont pas de prix ? »
J.Combe

Contribution à la rédaction de ce document :

♣ rédaction : Pauline Marty (CRPF)

♣ relecture :
- Philippe Bertrand (CRPF),
- Gérard Boutonnier (Conseil Régional)
- François Chollet (ONF),
- Antoine Delarue (CRPF),
- Jacques Dimon (DRAAF),
- Jean-Jacques Ducasse (DREAL),
- Virginie Fabre (Forespir),
- Laurent Larrieu (CRPF),
- Philippe Leturcq (Syndicat forestiers privés)
- Pascal Mathieu (CRPF),
- Alain Rameau (Forestarn),
- Philippe Thévenet (CRPF)

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARY-LENGER (A.), EVRARD (R.), GATHY (P.). — *La forêt.* — 1988 — 620 p.
- BECKER (M.), PICARD (J.F.), TIMBAL (J.). — *La forêt.* — 1981 — 192 p.
- BRUN (M.), FAVIER (A.), FAVRIE (T.). — *Profil d'identité située des propriétaires forestiers dans leur relation à la forêt.* — 2006 — 63 p.
- Dossier. — La forêt privée en Midi-Pyrénées. — *Forêts de France*, 2005, supplément au n° 480. — 23 p.
- FCBA. — Mémento 2008/2009. — 2009 — 33 p.
- Fiches CRPF départementales
- Forêt privée française — *Les chiffres clés de la forêt privée.* —2009 — 24 p.
- HUBERT (M.) — *Vos bois mode d'emploi.* —2003 — 175 p.
- Midi-Pyrénées Bois — *La filière bois, force vive en Midi-Pyrénées*. — 2006 — 8 p.
- Orientations régionales forestières Midi-Pyrénées. — 1999 — 88 p.
- PEFC — *Etat des lieux portant sur la gestion durable des forêts de Midi-Pyrénées.* — 2007 — 60 p.
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour les forêts privées de la région Midi-Pyrénées. — 2005 — 257 p.
- Société Forestière de Franche-Comté. — *Vade-mecum du forestier*. — 2006 — 450 p.

http://agriculture.gouv.fr/

http://www.crpf-midi-pyrenees.com/

http://www.fcba.fr

http://www.fncofor.fr/

http://www.franceboisforet.fr/

http://www.foretpriveefrancaise.com/

http://www.ifn.fr/

http://www.legifrance.gouv.fr/

http://www.mpbois.net/

http://www.onf.fr/

ANNEXES

Annexe n°1: Répartition de la forêt par département (chiffres de 2007)

Département	Surface départementale (hectares)	Surface forestière (hectares)	Taux de boisement (en %)
Ariège	492271	201 831	41
Aveyron	881957	246 948	28
Haute-Garonne	633635	126 727	20
Gers	738883	88 666	12
Lot	525580	215 488	41
Hautes-Pyrénées	440457	132 137	30
Tarn	570166	165 348	29
Tarn-et-Garonne	363275	72 655	20
Total et moyenne régionale	**4 646 224**	**1 249 800**	**27,6**

Annexe n°2: Propriété de la forêt par département (chiffres de 2007)

Département	Forêt Domaniale (hectares)	Forêt de Collectivité (hectares)	Forêt Privée (hectares)	Total (hectares)
Ariège	34 273	28 665	138 893	201 831
Aveyron	10 695	8 574	227 679	246 948
Haute-Garonne	12 270	25 887	88 120	126 727
Gers	1 606	2 529	84 532	88 667
Lot	414	1 094	213 980	215 488
Hautes-Pyrénées	5 563	57 090	69 484	132 137
Tarn	12 278	12 852	140 218	165 348
Tarn-et-Garonne	1 491	215	70 949	72 655
Total Midi-Pyrénées	**79 039**	**136 906**	**1 033 855**	**1 249 800**
Taux (en %)	**6,3**	**11,0**	**82,7**	**100**